

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX
*Seine et Marne***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du jeudi 27 juin 2024 à 19h00****Date de convocation** : 20/06/2024**Date d'affichage** : 20/06/2024**Nombre de Conseillers** :

en exercice : 14

présents : 11

votant : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

Étaient présents : M DEMELUN Alain, Maire - M. ROUX Patrice – Mme DUFFAULT Annie, Adjoints au Maire – Mme MARCHAL Nathalie - M. DUSSAUD Dominique – Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – M. LEGOUGE Pierre – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga –M. CAYE Frédéric — M. JOUSSE Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme FLORENCE Marie-Thérèse.

Absents : M. BOURGEOIS Grégory - Mme MEBTOUL Naouël.

Mme DUFFAULT Annie a été élue secrétaire

=====

Délibération n°15 - 2024

OBJET : Intégration au domaine public communal des voiries des lotissements Madeleine Lorient et le Vigneau : choix d'une nouvelle procédure

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les délibérations ont déjà été prises à ce sujet lors des conseils des 28 septembre 2023 et 11 janvier 2024.

Ces délibérations prévoyaient une procédure d'office, incluant une enquête publique, ce qui représente un coût non négligeable.

Sur conseil de l'urbaniste qui s'occupe actuellement de la mise en compatibilité du PLU de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter la procédure de transfert amiable, qui ne nécessite pas d'enquête publique. Les copropriétaires des voiries des deux lotissements concernés étant demandeurs de ce transfert, les enquêtes publiques n'auraient en effet aucune utilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à toute démarche administrative nécessaire afin de mener à bien ce transfert amiable.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
À la-Brosse-Montceaux, le 28/06/2024

Le Maire,

A. DEMELUN**CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**Les formalités de publication ayant été effectuées le : **28/06/2024**

Le Maire,

